

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU-AUT-26-0628 du 14 septembre 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant la gestion des eaux dans le cadre du réaménagement de la N7 entre Hosingen et Marnach (Section 2) au nom et pour compte de l'Administration des ponts et chaussées - Division de la voirie de Diekirch.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 21 septembre 2026

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

